

Conseil d'administration du 28 novembre 2023

Procès-verbal

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : N°2

Date de transmission de la convocation aux membres : 21/11/2023

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

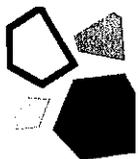
Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Proviseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
ELUS LOCAUX	RENOUF Thierry	Collectivité de rattachement
	RENOUF Aminthe	
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	PLEY Ruddy	
	LE BOUDER Nadège	
	MARIE Richard	
	DUDOUIT Hugues	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
PARENTS ET ELEVES	GHAMMAM Leila	Parents d'élèves
	BENBELKACEM Mickaël	
	TAILLEFER Valérie	
	REIMANN Elsa	
	MONEL—SAVOYE Maya	
	BOBO Louis	Elèves
	COUSSEAU Hugo	

Le quorum étant atteint (17 personnes présentes), Monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h10.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Madame HUSSON.



Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2023

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18h13 : arrivée de Mmes Le Boudier et Henriot

Affaires pédagogiques

Élections par vote électronique des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

Conformément au décret n°2023-806 du 21 août 2023 relatif au vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration, Monsieur le proviseur propose aux membres présents de recourir les années à venir à ce procédé afin de minimiser les coûts pour l'établissement et permettre un nombre plus important de retours (8,24% de taux de participation en 2023-2024).

Un représentant des parents d'élève demande si le vote se fera via Pronote. Monsieur le proviseur indique qu'il le souhaite mais ne peut pas l'affirmer. Le représentant de parents d'élèves demande si le logiciel permet de faire un état des lieux des connexions des parents. Monsieur le proviseur précise qu'il est possible de constater les dernières connexions.

Monsieur le Proviseur met au vote le choix présenté aux membres du CA.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Protocole Remplacement de courtes durées

La mise en œuvre des « Pactes enseignants » amène la présentation annuelle du diagnostic des besoins en remplacement de courte durée ainsi que les modalités de mise en œuvre du remplacement de courte durée.

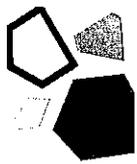
Monsieur le Proviseur présente pour information le Plan annuel RCD pour l'année 2023-2024.

18h28 : entrée de M. Pley

18h35 : entrée de M. Bobo

Un parent d'élève s'interroge sur l'adhésion de l'équipe enseignante à la nouvelle mesure des « Pactes enseignants », ce à quoi M. le proviseur répond qu'elle est pour le moment limitée.

Un représentant des enseignants indique que cette mesure est un échec au niveau national avec 10 % seulement des enseignants qui ont accepté cette mesure. C'est une mesure qui montre du mépris pour le métier d'enseignant et qui fait croire que les enseignants ont



beaucoup de temps libre et ne travaillent pas. En outre, la mesure concernant les remplacements de courte durée est présentée comme un abondement de la rémunération mais ramené au temps devant élève et au temps de préparation hors présence élève, elle n'est pas significative.

Il est également noté que certains collègues refusent de faire des remplacements de courte durée parce qu'ils ne veulent pas s'engager dans le pacte. A terme, ce sont également des projets qui ne seront plus menés par refus du principe du pacte.

M. le DDFPT ajoute en outre que les enseignants sont déjà tenus d'assurer de nombreuses heures de cours en HSA et refusent l'adhésion au Pacte pour cette raison.

Un représentant des parents d'élèves demande si le principe du pacte a été décidé en concertation avec les enseignants. Un représentant des personnels enseignants indique que des groupes de travail avaient été constitués au niveau national mais très vite les syndicats ont claqué la porte y compris les syndicats progressistes. Il rappelle que les sommes en jeu sont exorbitantes (environ 230 000 € pour le lycée) et ajoute qu'il y avait autre chose à faire avant avec cet argent.

M. le DDFPT précise que le Ministre fera le bilan de cette mesure mi-janvier.

Affaires financières

Contrats et conventions

→ Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du lycée Rabelais au lycée Rostand à Caen

Le lycée Rostand a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2023-2024, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger 16 élèves.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Rostand la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Fresnel.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Délégation de signature

Monsieur le proviseur demande l'autorisation du CA afin de donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière qui s'inscrivent dans la limite des dispositions de l'article R21231 du code de la commande publique.

POUR : 21

CONTRE : 0

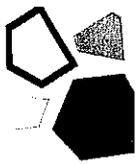
ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Budget prévisionnel 2024

La parole est donnée à Madame l'adjointe gestionnaire, qui, en préambule, donne quelques précisions sur la mise en place de l'application Opale dès janvier 2024 qui vise notamment à dématérialiser toutes les procédures comptables.



Madame l'adjointe gestionnaire présente ensuite le budget (cf. Rapport de présentation budget 2024 en annexe).

Un représentant des enseignants loue le travail des agents de la Région qui assurent notamment des repas de grande qualité au SRH. Madame l'adjointe gestionnaire et le proviseur indiquent toutefois que le SRH – comme précisé au budget – n'est pas équilibré depuis plusieurs exercices ce qui oblige à des prélèvements sur les fonds de réserve ; une des causes est la stabilité des tarifs votés par la Région Normandie qui ne prend pas en compte l'inflation du prix des denrées.

Un représentant des personnels agents indique que le service de restauration est très attentif aux dépenses mais les demandes de la Région en termes de denrées bio et locales sont très difficiles à satisfaire.

Madame Renouf précise qu'à terme, il faudra bien augmenter les tarifs pour les familles.

Le représentant des personnels agents s'inquiète d'une éventuelle baisse du nombre d'élèves demi-pensionnaires ou des problèmes de paiement des familles en difficultés engendrés par l'augmentation des tarifs de restauration, ce qui, dans ce cas, ne permettrait pas d'améliorer la situation.

Madame Renouf rappelle les raisons de la baisse de dotation (masse salariale qui coûte plus avec l'augmentation du point d'indice, les coûts énergétiques en forte augmentation, les travaux très importants à réaliser sur de nombreux établissements de l'ancienne Région Haute Normandie).

Madame l'adjointe gestionnaire indique qu'avec le prélèvement de 137 000 €, le lycée sera à 22 jours de fonds de roulement.

Les élus enseignants regrettent de voir cette année encore une amputation de la dotation par le biais de prélèvements sur fonds de réserve, ce qui empêche l'établissement de pouvoir réagir au plus vite aux demandes et besoins.

Monsieur le proviseur et madame l'adjointe gestionnaire indiquent que l'établissement passera par des demandes ponctuelles auprès des services de la Région si besoin, à l'image des abondements faits par la collectivité pour couvrir les hausses du prix de l'énergie.

Un représentant des parents d'élèves ne trouve pas normal que la collectivité n'abonde pas le budget dans la situation actuelle mais pense que voter contre le budget serait contre-productif et pénalisant pour la vie du lycée. Les représentants enseignants précisent quant à eux qu'ils ne peuvent accepter cette baisse de dotation qui ne permet pas de répondre aux besoins de l'établissement.

Madame Renouf précise que les baisses de dotation sont la conséquence des baisses de dotation de l'État ; la Région devant également faire des économies.

M. le DDFPT évoque les nombreuses malfaçons dans l'établissement. Il indique notamment le trou béant dans le bureau d'une CPE qui s'agrandit de jours en jours et dont le coût de la prise en charge augmente de ce fait également.

Madame Renouf indique qu'une expertise judiciaire étant en cours, il est donc impossible d'agir pour le moment.

Monsieur le Proviseur met le budget 2024 au vote :

POUR : 7

CONTRE : 10

ABSTENTIONS : 4

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Questions diverses

Bien qu'aucune question n'ait été déposée en amont, les représentants des personnels enseignants, profitant de la présence de Madame Renouf, soulèvent de nouveau la problématique des dysfonctionnements du réseau informatique. Ils ne comprennent pas pourquoi les postes ne sont pas installés de manière uniforme: d'une salle à l'autre le fonctionnement est différent et certains logiciels fonctionnent à certains endroits mais pas à d'autres, de même certains programmes sont disponibles sur certains ordinateurs et pas sur d'autres. Depuis peu, des accès au réseau ont été désactivés pour certains enseignants. Ils déplorent par ailleurs que les élèves ne soient pas en mesure d'utiliser les ordinateurs prêtés par la Région autrement que sans connexion wifi, ce qui limite leur utilisation.

La séance est levée à 19h33.

Le Proviseur,



Christophe GANZITTI

La secrétaire,



Maud HUSSON